



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**CONCERNANT LE STATIONNEMENT
SUR LE PARKING À GAUCHE DE L'ENTRÉE DU STADE
CÔTÉ BOULEVARD DE LATTRE DE TASSIGNY
À L'OCCASION D'UN MATCH DE RUGBY
ROYAN SAUJON RUGBY CONTRE SAINTES EN NOCTURNE
LE SAMEDI 03 DÉCEMBRE 2022**

PL/CB
APM 22/2945

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2122-28, L.2213-1 à L. 2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG N°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens, à l'occasion d'un match de rugby Royan Saujon Rugby contre Saintes en nocturne, le samedi 03 décembre 2022,

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'arrêt et le stationnement seront interdits sur le parking à gauche de l'entrée du stade, côté boulevard de Lattre de Tassigny, le samedi 03 décembre 2022, de 14h00 à 24h00, à l'occasion d'un match de rugby Royan Saujon Rugby contre Saintes en nocturne (suivant plan joint).

- Ces emplacements seront réservés pour les véhicules des officiels et des bénévoles.

ARTICLE 3 : La signalisation et le barriérage seront mis en place par les services techniques de la ville.

ARTICLE 4 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 29 novembre 2022

*Pour le Maire,
Et par délégation
Le Cinquième Adjoint,*



Philippe CUSSAC

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 décembre 2022

